

Municipalité de Champlain
819, rue Notre-Dame, Champlain QC G0X 1C0
Téléphone (819) 295-3979 / Télécopieur (819) 295-3032
Courriel : info@municipalite.champlain.qc.ca



AVIS PUBLIC

ADRESSÉ AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM POUR LE RÈGLEMENT 2024-04

Le deuxième projet de règlement 2024-04, modifiant le règlement de zonage 2009-03 visant à modifier la zone 102-ZR a été adopté le 6 mai 2024

1. Pour donner suite à la consultation publique tenue le 29 avril 2024, le conseil de la municipalité de Champlain a adopté, lors d'une assemblée tenue le 6 mai 2024, un deuxième projet de règlement visant à modifier la zone 102-ZR.
2. Le deuxième projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Il peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës pour qu'il soit soumis à leur approbation, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Les dispositions du règlement 2024-04 pouvant faire l'objet d'une approbation sont les suivantes :

- Au plan de zonage, la zone 101-R est réduite pour permettre l'agrandissement de la zone 102-ZR.
- La délimitation de la zone 102-ZR est modifiée. Elle conserve la même superficie.
- La zone 103-R est agrandie en superficie
- La zone 104-R est réduite par l'exclusion d'une portion des lots 4 504 888 et 4 504 887 pour agrandir la zone 102-ZR.
- Le plan de zonage 2024-04 annexé au présent règlement illustre la nouvelle délimitation des zones 101-R, 102-ZR, 103-R et 104-R.

Une demande peut provenir de la zone visée et des zones contiguës. Les zones visées et les zones contiguës sont les zones 101-R, 102-ZR, 103-R, 104-R, 105-R et 203-A tel qu'illustrées par le croquis joint au présent avis.

3. Pour être valide, toute demande doit :
 - Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient, et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
 - Être reçue au bureau de la Municipalité au 819, rue Notre-Dame Champlain QC, G0X 1C0, au plus tard le 23 mai 2024
 - Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.
4. Est une personne intéressée, toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité à voter et qui remplit les conditions suivantes le 6 mai 2024 2023 :
 - Être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
 - Être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise :

- Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.





Municipalité de Champlain
 819, rue Notre-Dame, Champlain QC G0X 1C0
 Téléphone (819) 295-3979 / Télécopieur (819) 295-3032
 Courriel : info@municipalite.champlain.qc.ca

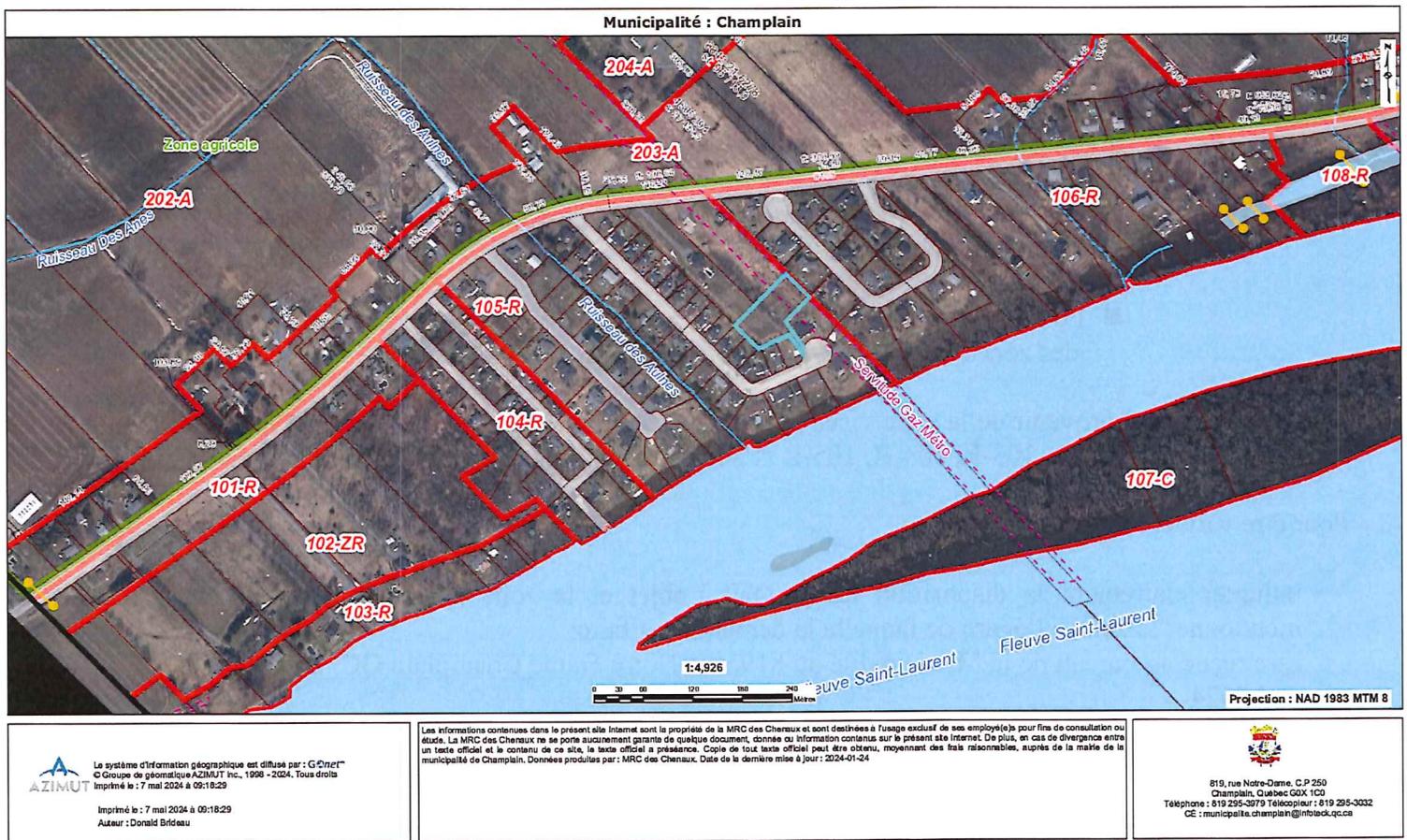


Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale :

- Toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 6 mai 2024 est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.
- 5. Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.
- 6. Consultation du projet : le deuxième projet peut être consulté au bureau de la Municipalité, au 819, rue Notre-Dame, Champlain, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À CHAMPLAIN, CE TREIZIÈME JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE VINGT QUATRE (13 MAI 2024)

Donald Brideau
 Donald Brideau, directeur général, greffier-trésorier



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Donald Brideau, directeur général, greffier-trésorier, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai affiché copie de l'avis ci-dessus sur le site de la municipalité, section avis, et au bureau municipal, le 13 mai 2024.

DONNÉ À CHAMPLAIN, CE TREIZIÈME JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE VINGT QUATRE (13 MAI 2024)

Donald Brideau
 Donald Brideau, directeur général, greffier-trésorier